

CONSEIL MUNICIPAL

4 Mars 2022

Présents : MM. Mmes BENOIT BERMOND BORNAND BORNE BOUSQUET COLARD JACQUEMAIN
LAVAUX LECOMTE LELIEVRE LORET NOWAK OBERSON OGOR RAVEL SKANA TAILLARD

Excusés : M. AYMONIER (procuration à Mme BORNAND)

Mme NIZZI (procuration à Mme JACQUEMAIN)

Secrétaire : M. TAILLARD

Convocations : 23/02/2022

1 – ALLOCUTION DE M. le Maire

M. le Maire informe qu'il a une pensée particulière pour M. BAULIEU, ancien Conseiller Municipal, décédé début Février.

Il a une pensée pour les Ukrainiens qui fuient la guerre et précise que l'Association des Maires de France s'associe aux besoins de ce peuple. L'épicier de Grandfontaine a participé à cette collecte de dons.

M. le Maire rappelle qu'il ne faut oublier les migrants, quelle que soit leur couleur de peau, qui fuient également leur pays.

La commune sera partenaire d'une collecte, après organisation avec Grand Besançon Métropole.

2 – DEMISSION DE Mme BUHLER-PAQUIER

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme BUHLER-PAQUIER, Conseillère Municipale.

En vertu de l'article L. 2121-4 du CGCT, M. le Maire installe M. Eridan SKANA en qualité de Conseiller Municipal.

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2022

M. LECOMTE souhaite qu'un ajout soit apporté concernant le montant total des dépenses pour le Salon des Maires.

M. le Maire précise qu'il faut ajouter 95 € correspondant au montant du badge à la somme de 395 €.

4 – INVESTISSEMENTS 2022

M. BENOIT, Deuxième Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un rapport du Cabinet MAZARS est en cours. Il précise que la taxe foncière sur le bâti a augmenté en 2021 et que la taxe sur le foncier non bâti est stable.

La Dotation Globale de Fonctionnement est légèrement en baisse mais reste stable depuis 2 ans.

Le potentiel fiscal et l'effort fiscal pour Grandfontaine, à strate équivalente avec d'autres communes, sont les suivants :

- Potentiel fiscal : 962,10 €/habitant contre 735.6€ à strate équivalente
- Effort fiscal : 0,956 €/habitant contre 1.044 à strate équivalente

La proposition d'une augmentation de 2 % pour la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti sera évoquée lors du budget primitif 2022.

Les propositions pour les investissements 2022 sont les suivantes :

- Accessibilité église
- Tranche de caveaux cimetière
- Réfection de trottoirs Rue de l'Eglise
- Fourniture et pose de volets électriques, remplacement de radiateurs à la Mairie
- Extension de l'atelier communal
- City stade au complexe sportif
- Etanchéité de la toiture, remplacement de fenêtre, réfection du patio à l'école maternelle
- Travaux sylvicoles
- Achat de structures pour les aires de jeux
- Mobilier de bureau Mairie

5 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionales des Comptes a présenté les comptes de Grand Besançon Métropole.

6 – TRAVAUX SYLVICOLES

M. RAVEL, Quatrième Adjoint, présente au Conseil Municipal le devis établi par l'ONF concernant le programme de travaux pour l'année 2022 :

- Travaux sylvicoles parcelles 26r 12, 12r, 12 af

Le montant du devis s'élève à 5 780,75 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, le devis et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants.

7 – LIGNE DE TRESORERIE

M. BENOIT, Deuxième Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 2 Mars 2021, une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € a été ouverte auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté. Il y a lieu de renouveler cette ligne de trésorerie dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée du contrat : 12 mois

Index : Euribor 3 mois – 0,570 %

Taux effectif global : 1,20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants.

8 – PERSONNEL COMMUNAL

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de conclure un contrat de travail à durée déterminée, à compter du 7/3/2022 jusqu'au 6/11/2022 au service espaces verts, bâtiments, voirie pour une durée de 16/35^{ème} afin de pallier un surcroît de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 19 voix pour, de conclure ce contrat et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants.

9 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- par Me Damien ROUSSEL, Notaire à SAINT-VIT (DOUBS), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (DOUBS), cadastré Section AN n° 123, d'une contenance de 5 a 15 et appartenant à NEOLIA (Route de la Belle Etoile)

- par Me Damien ROUSSEL, Notaire à SAINT-VIT (DOUBS), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (DOUBS), cadastré Section AN n° 51, d'une contenance de 5 a 55 et appartenant à NEOLIA (Route de la Belle Etoile)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

10 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait état des dépenses du mois de Février 2022.

M. le Maire propose à M. SKANA de s'inscrire dans les commissions de son choix.

Mme BORNE, Cinquième Adjointe, informe le Conseil Municipal que l'Opération Brioches aura lieu du 4 au 10 Avril 2022. Une réunion organisée par le référent, M. Denis FERNIOT, aura lieu le 23 Mars à 18 H en Mairie.

Mme JACQUEMAIN, Première Adjointe, informe le Conseil Municipal que M. BOUVERESSE, entrepreneur, travaille sur les ruisseaux. Des analyses et prélèvements ont été effectués sur le petit ruisseau qui longe du complexe sportif et qui déborde.

Les Chantiers Départementaux ont fauché les abords de ce ruisseau. 46 m3 de limon et sédiments sont à évacuer. Le dossier concernant ces travaux est étudié par la DDT.

M. RAVEL, Quatrième Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'une phase test du Panneau Pocket est mise en place pour une année.

Le panneau d'information lumineux est à déplacer, pour davantage de lisibilité. Deux simulations sont proposées, en respectant la sécurité des piétons.

Mme BORNE, Cinquième Adjointe, informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni pour délibérer sur le Compte de Gestion 2021, le Compte Administratif 2021, l'affectation des résultats, le Budget Primitif 2022 et les subventions versées (Entraide Val St Vitois, Banque Alimentaire, Les Virades de l'Espoir).

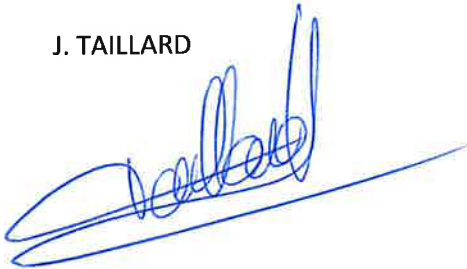
Une prochaine réunion du CCAS aura lieu afin d'organiser la collecte de dons pour l'Ukraine, en se rapprochant de la Protection Civile.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme en cours :

- Le chantier des Vergers de Grandfontaine (Route de Torpes/Rue des Deux Baraques) a démarré.
- le chantier de Moyse Promotion (Chemin des Pièces) est bien avancé. Un autre permis a été déposé pour une maison individuelle, dans la continuité du projet.
- un permis a été déposé pour un projet de 6 maisons Rue du Moulin (derrière l'ancienne friperie) mais la densité est importante. Des remarques ont été transmises au service ADS. Une réunion est programmée le 10 Mars avec le propriétaire, l'architecte, la commune et le service ADS afin de discuter de différents points (circulation difficile, zone humide, accès dangereux).
- M. LECOMTE signale des dépôts sauvages sur le parking des chasseurs Route de la Belle Etoile
- M. LECOMTE demande si une plainte a été déposée pour le stationnement des gens du voyage. M. le Maire répond que Grand Besançon Métropole et ensuite la Paroisse ont déposé plainte.
- M. LECOMTE demande si le panneau « Pensez à nos enfants » Route de Torpes pourrait être déplacé.
- M. LECOMTE demande si la convention avec l'ACCA de Grandfontaine, datant de 2009, pourrait être dénoncée afin de revoir les conditions d'occupation de la forêt, avec éventuellement l'entretien des lignes. M. le Maire a contacté le Président récemment et M. RAVEL sera en charge du dossier.
- M. le Maire informe que la Commission Elections se réunira le 17 Mars à 20 H 30 afin de procéder au contrôle des inscriptions et des radiations.
- Mme OBERSON demande si l'association des parents d'élèves pourrait occuper les locaux scolaires de 15 H à 17 H pour le carnaval. Réponse affirmative.

Le secrétaire,

J. TAILLARD



Séance levée à 22 H 15

Le Maire,

H. BERMOND

**Pour le Maire
L'Adjointe**

